



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE **« SERVICE CIVIQUE DAY »**



**Le 23 juin 2021, le Service Civique fête ses 10 ans d'existence
en Nouvelle-Calédonie.**

**A cette occasion, une journée de rassemblement est organisée par le
Haut-Commissariat au Centre Culturel Tjibaou.**

Sommaire

Communiqué de synthèse	p 3
Le Service Civique : un dispositif jeunesse d'engagement	p 4
Le dispositif en Nouvelle-Calédonie	p 7
Le Service Civique Day	p 8
Portraits d'ambassadeurs SC.....	p 9
Contacts	p 10



COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

***Le 23 juin 2021, le Service Civique fête ses 10 ans d'existence en Nouvelle-Calédonie.
A cette occasion, une journée de rassemblement de l'ensemble de ses acteurs est organisée
par le Haut-Commissariat au Centre Culturel Tjibaou.***

Le Service Civique constitue un dispositif d'engagement important pour la jeunesse visant à renforcer la cohésion et la mixité sociale. L'ambition du Service civique est d'offrir à toute une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres.

Pour les jeunes calédoniens, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante, un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur projet d'avenir citoyen et professionnel. De nombreuses missions s'offrent à eux dans des domaines très divers : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

En Nouvelle-Calédonie, plus de 1 600 jeunes se sont engagés auprès de 70 structures partenaires dont une quarantaine d'organismes agréés depuis 2011. Cette expérience tremplin pour les jeunes gagnerait à être connue et reconnue tant auprès des jeunes calédoniens que des structures d'accueil.

Outre l'occasion de fêter les 10 ans d'existence du Service Civique en Nouvelle-Calédonie, le *ServiceCiviqueDay* a vocation à rassembler près de 260 acteurs du dispositif (jeunes en mission et anciens engagés, tuteurs, représentants de structures, équipe Service Civique du Haut-Commissariat, acteurs institutionnels...) et de poser les jalons d'une communauté Service Civique calédonienne.

Cette journée vise à valoriser le dispositif et l'engagement de ses acteurs au travers d'ateliers de réflexion, d'animations sportives et culturelles proposées par des jeunes en missions de Service Civique ainsi que de stands d'informations sur le dispositif et les possibilités de parcours post-Service Civique.

Des jeunes ambassadeurs seront présents sur l'ensemble de l'événement afin de témoigner de leur parcours d'engagement. Ils illustreront ainsi concrètement l'intérêt de ce dispositif mobilisant la jeunesse dans le cadre de missions d'intérêt général tout en lui permettant de vivre une expérience enrichissante.

1. Le Service Civique : un dispositif jeunesse d'engagement

Institué par la loi du 10 mars 2010, ce dispositif national a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Les missions proposées dans le cadre du Service Civique sont complémentaires des activités confiées aux salariés ou aux agents publics et ne peuvent se substituer ni à un emploi ni à un stage. Elles permettent de s'engager dans une variété de domaines : éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, culturel, etc.



Les associations et les collectivités locales, sont les principaux organismes pouvant accueillir des jeunes en mission de Service Civique.

Une appellation pour deux formes

- * L'Engagement de Service Civique (ESC) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois auprès d'une association, d'une fondation ou d'une personne morale de droit public. Le jeune engagé bénéficie d'une indemnité et d'une protection sociale complète prise en charge par l'Agence nationale. Les jeunes sont recrutés sur la base de leur motivation.
- * Le Volontariat de Service Civique (VSC) ou volontariat associatif s'adresse aux personnes à compter de 18 ans en Outre-mer (25 ans en métropole) qui souhaitent accomplir une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 36 mois auprès d'une association ou d'une personne morale de droit public. L'indemnisation et la couverture sociale est à la charge de l'organisme d'accueil. Cette mesure a remplacé le volontariat civil à l'aide technique (ex VCAT). Les jeunes sont recrutés sur la base de leurs compétences.

Engagé de Service Civique : un statut particulier

Les jeunes engagés ne sont ni bénévoles, ni salariés, ni stagiaires.

JEUNE ENGAGÉ	SALARIÉ
Code du Service National	Code du travail
Contrat d'engagement volontaire	Contrat de travail
Mission	Emploi
Indemnité	Salaire
Rapport de collaboration	Rapport hiérarchique
Recrutement sur motivation	Recrutement sur compétence
Complémentarité	Responsabilité
Obligation de moyen	Obligation de résultat

Une expérience unique et enrichissante pour les jeunes

Accomplir une mission de Service Civique est avant tout l'opportunité pour un jeune d'aller se confronter à d'autres territoires et donc de sortir de son quartier, de sa ville ou même de son pays afin d'aller confronter sa ou ses vérités avec celles d'autres cultures. Cette immersion dans l'inconnu est souvent le gage d'un vivre ensemble et de la construction d'une société qui fonde ses valeurs dans la compréhension de l'autre. Le Service Civique est donc une manière originale d'offrir aux jeunes une place dans la société et indirectement de leur donner l'espace nécessaire à l'exercice de leur créativité. Ce dispositif d'engagement permet aux jeunes de devenir acteur et de favoriser chez eux le pouvoir d'agir.

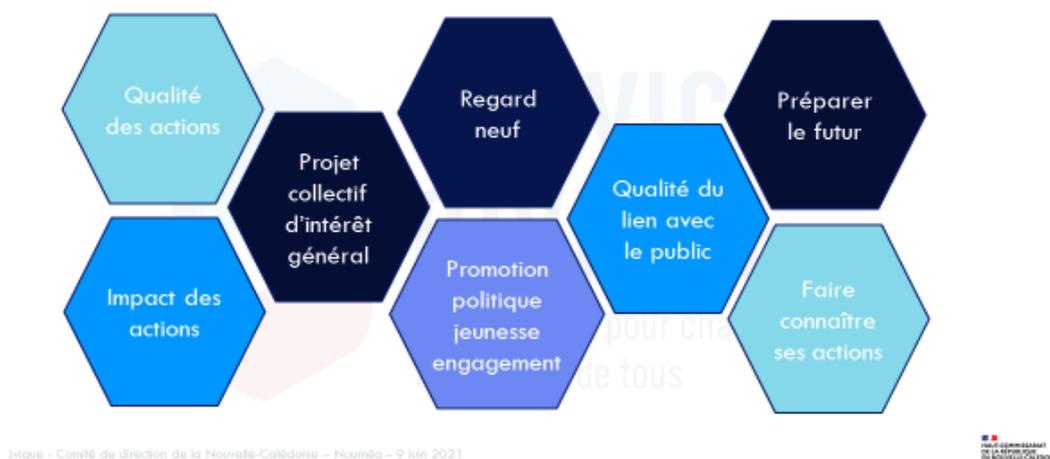
Tout au long de leur mission, ils bénéficient d'un accompagnement bienveillant de la part d'un tuteur qui leur est dédié. D'une part dans l'exercice de leur mission et d'autre part dans le cadre de leur projet d'avenir. Différentes formations civiques et citoyennes obligatoires sont également proposées dont la formation aux premiers secours. Le rôle des tuteurs est primordial dans la mise en œuvre de ce dispositif : ils accompagnent les jeunes en leur expliquant notamment leur statut de volontaire, leurs droits et devoirs, le sens de leur engagement au sein de l'organisme. Ils permettent également d'approfondir la réflexion des jeunes sur leur projet d'avenir.

Un dispositif d'engagement financé quasi intégralement par l'État

Si les jeunes engagés perçoivent une indemnité mensuelle de près de 70 000 CFP, cela représente un coût global pour l'Etat de près de 120 000 CFP par mois et par jeune comprenant l'indemnité tutorale et la prise en charge de la couverture sociale.

POUR QUOI ?	COMBIEN ? (mensuellement)	DE QUI ?	POUR QUI ?
Indemnité d'engagement	56 447 CFP	Etat (ASP)	Jeune engagé
Bourse sur critères sociaux	12 694 CFP	Etat (ASP)	Jeune engagé
Indemnité de subsistance	Min. 12 837 CFP	OA	Jeune engagé
Indemnité pour l'accueil de jeune - Tutorat	11 933 CFP	Etat (ASP)	OA (seulement pour les Organismes Sans But Lucratif)
Formation Civique et Citoyenne (FCC)	11 933 CFP (1 seul versement 2 mois après début de mission)	Etat (ASP)	OA
PSC1	7 159 CFP (1 seul versement 2 mois après début de mission)	Etat (ASP)	OA

POURQUOI ACCUEILLIR DES JEUNES ENGAGÉS ?



En tant qu'établissement public ou organisme à but non lucratif accueillir de jeunes engagés ou volontaires permet de :

- participer au renforcement du lien avec la jeunesse calédonienne,
- développer indirectement des politiques publiques locales en matière de solidarité, santé, éducation, culture et loisirs, sport, environnement, jeunesse,
- développer de nouveaux partenariats,
- offrir la possibilité à des jeunes de s'engager volontairement en participant à la vie de la structure d'accueil et de le valoriser dans un parcours, et un projet de vie,
- envisager le dispositif Service Civique comme vecteur de lien social et outil d'éducation collective,
- enrichir une relation avec les concitoyens et favoriser la construction d'une vision de la jeunesse positive,
- élaborer, en fonction des caractéristiques sociologiques et économiques de la structure, des missions dans des domaines, permettant à des jeunes d'exercer des fonctions d'accompagnateur, d'ambassadeur, de médiateur à réaliser sur le terrain,
- rajeunir les équipes et relancer des projets restés en friche. L'intégration de volontaires peut également sur le long terme agrandir le nombre de bénévoles au sein d'associations.

Il existe 2 niveaux d'agrément :

- **L'agrément local** (ou régional) instruit par les services de l'Etat et validé par le Haut-commissaire de la République (pour les structures locales),
- **L'agrément national**, instruit et agréé par l'Agence de Service Civique (pour les fédérations nationales et les organismes ayant un champ d'intervention nationale). A ce titre, la FOL, la Croix Rouge, les Maisons Familiales et Rurales, La Mission Insertion Jeunesse Nord, le CIJ NC entre autres bénéficient d'un agrément national et accueillent des jeunes engagés en Nouvelle Calédonie.

Il existe 3 possibilités d'accueillir un ESC et/ou un VSC au sein de sa structure :

- 1) **L'agrément simple** accordé à une structure pour un ou plusieurs volontaires mobilisés en son sein,
- 2) **L'agrément collectif** accordé à une structure pour elle-même et ses établissements secondaires, ou ses structures membres,
- 3) **L'intermédiation** : possibilité offerte à une structure ne disposant pas d'agrément, de bénéficier de celui d'une autre structure agréée.

2. Le dispositif en Nouvelle-Calédonie

Le Haut-Commissaire de la République est le délégué territorial de l'Agence du Service Civique en Nouvelle-Calédonie. A ce titre, il met en œuvre le dispositif sur le territoire. Une équipe a été constituée au sein de la Direction de l'Action de l'Etat et de la Coordination des Politiques Publiques au secrétariat général du Haut-Commissariat sous la responsabilité de la déléguée territoriale adjointe.



L'intérêt de ce dispositif est notamment de mobiliser la jeunesse dans le cadre de missions d'intérêt général tout en lui permettant de vivre une expérience enrichissante.

Le Service Civique permet ainsi de proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes par le biais duquel ils pourront murir, acquérir des compétences et gagner en confiance en soi. Ce temps d'engagement en faveur de l'intérêt général leur permet également de prendre le temps de réfléchir à leur projet d'avenir citoyen et professionnel.

C'est une étape de la vie des jeunes, durant laquelle toutes les origines sociales et culturelles se côtoient ; un moyen de prendre conscience de la diversité de la société en Nouvelle-Calédonie.

Quelques chiffres importants

- Plus de 1 600 jeunes engagés en Nouvelle-Calédonie depuis 2011.
- Près de 70 structures partenaires ont accueilli des jeunes engagés pour une quarantaine d'organismes agréés (Ville de Nouméa, EPIFE, Province des Iles, Aquarium des Lagons, Province Sud, ville de Koumac, MFR Poindimié, office du Tourisme Thio, Le Chapitô, l'ADEPT, l'association Symbiose, l'IAC, le Haut-Commissariat...)
- Les femmes s'engagent davantage et représentent les deux tiers des engagés.
- 96 % des engagés sont originaires de Nouvelle-Calédonie.
- 82 % des engagés sont sans activité au moment de leur signature de contrat.
- 15 % de ruptures de contrat dont 1/3 de sorties positives suite à une embauche ou à une reprise d'étude.

La solidarité, l'éducation pour tous et l'environnement sont les trois thématiques qui concentrent le plus de jeunes engagés en Nouvelle-Calédonie.



3. Le Service Civique Day :

23 juin 2021 - Centre Culturel Tjibaou – 10 ans du Service Civique

Le *ServiceCiviqueDay* vise à fédérer la communauté calédonienne du Service Civique (les jeunes engagés, volontaires, les tuteurs, les référents et gestionnaires au sein des organismes d'accueil, les acteurs institutionnels, etc.) Cette journée qui célébrera les dix ans d'existence du dispositif en Nouvelle-Calédonie :

- s'adresse en particulier aux jeunes actuellement en mission de Service Civique et aux anciens volontaires du dispositif,
- a vocation à valoriser l'engagement de chacun des acteurs qui s'investissent ou se sont investis quotidiennement pour l'intérêt général sur le territoire,
- sera l'occasion d'échanger et de proposer de manière concertée des pistes d'amélioration du dispositif sur le territoire.



Des ateliers de réflexion se tiendront sur une partie de la matinée ; en parallèle des stands seront mis en place afin de présenter des dispositifs post Service Civique aux jeunes participants (*France Volontaires, le Centre d'Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC), le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), GIP Cadre Avenir et Passeport Mobilité, les dispositifs des Cadets de la République, des Cadets de la gendarmerie et du CIRFA, la F.O.L, l'EPIFE, le Rex/ADAMIC*).

Le public attendu est essentiellement composé d'engagés et anciens du dispositif (moyenne d'âge des jeunes 22 ans), accompagnés de leurs tuteurs et des référents des structures.

Dans l'après-midi un atelier sera dédié aux tuteurs, des activités culturelles et sportives seront également proposées, et des espaces de sensibilisation (toutes causes confondues) seront tenus par des jeunes volontaires.

Programme détaillé de la journée en annexe

4. Portraits d'ambassadeurs du service Civique

Djaik NEPONRON



Mission : Participation au développement d'un projet agricole pilote et soutien à la promotion de la francophonie dans une école vanuataise

Localité de la mission : Banks, Vanuatu

Activités de la mission :

- * Participer au développement et à la mise en place d'un jardin nourricier afin de subvenir à une partie des besoins de la cantine de l'école (projet *Farm to School de Vanuatu Skills Partnership*)
- * S'investir dans la réhabilitation et la reconstruction de la salle de conservation des aliments pour la cantine
- * Mener des actions de soutien scolaire (organisation d'ateliers de lecture)
- * Aider à animer la bibliothèque
- * Créer des outils pédagogiques simples

Aujourd'hui Djaik travaille sur un projet personnel dans le domaine de l'agroforesterie en Nouvelle Calédonie.

Roxane XOLAWAWA



Mission : Mémoire et Citoyenneté CCAS Lifou

Localité de la mission : Lifou

Activités de la mission :

- * Participation à l'étude diagnostic du territoire de la commune de Lifou (Collecter et traiter des données statistiques, réalisation d'un questionnaire pour les familles, récolte et traitement de données qualitatives)
- * Participation aux démarches administratives du CCAS (Traitement de courriers, rédaction de divers documents administratifs)
- * Accueil des familles à l'espace d'accueil du CCAS

Depuis la fin de sa mission, Roxane travaille au Centre Municipal d'Animation et d'Information de Lifou avant de reprendre des études dès la prochaine rentrée universitaire.

Florian RIGAUD



Mission : Solidarité -

Accompagner les volontaires du Service Militaire Adapte dans leurs démarches

Localité de la mission : MSMA de Nouméa

Activités de la mission :

- * Accueillir, renseigner et promouvoir le RSMA auprès des jeunes

1^{er} Volontaire de Service Civique accueilli au RSMA-NC. Il a été félicité par le RSMA-NC et décoré à titre exceptionnel de la médaille de la défense nationale.

A l'issue de sa mission, Florian a trouvé un emploi au sein du pôle information et orientation du GIEP en qualité d'agent d'accueil. Il a par la suite obtenu un CDI

5. Contacts

Presse Haut-Commissariat

Margot BANTEGNY

Courriel : margot.bantegny@nouvelle-caledonie.gouv.fr

26 64 22 / 77 71 93

Équipe Service Civique Haut-Commissariat

23 03 91

Pamella EDOUARD, adjointe Bureau de l'Action Interministérielle en charge des missions Cohésion Sociale

Stéphanie BRUN-KADI, Référente Service Civique

Clément LIM

Noémie DEVILLERS

Courriel : service-civique@nouvelle-caledonie.gouv.fr

